



Jacques FLATIN
Président
Tél. 07 61 18 49 01
Email : jacques.flatin@gmail.com

Membre de la FNPP
Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer
Membre du CVPLM
Comité Vendéen de la Pêche de Loisir en Mer
Site : www.maupas-plaisanciers.com

INFO MARS 2022

LE MOT DU PRESIDENT

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont statué sur le stationnement dans la zone de l'embarcadère. Le nombre de place dans la zone du parking est réduit. Il passe de 44 places à 31 et le tarif passe de 30 euros pour la saison à 30 euros par mois avec un accès gratuit au parking horodateur jouxtant le parking à barrières.

Pour parfaire cette information, vous trouverez ci-dessous l'extrait du compte rendu de la délibération de jeudi dernier.

« « « 3. Stationnement payant zone nautique

Pour un abonnement de 30€ par mois, les titulaires de mouillage de l'Anse du Maupas auront la possibilité de se stationner sur le parking à barrière à côté de la Capitainerie.

Un badge leur sera remis par la Capitainerie ainsi qu'un autocollant d'identification avec les informations suivantes :

- Immatriculation du véhicule ;
- Numéro de corps mort ;
- Date de validité du stationnement.

Cet autocollant sera posé de façon lisible, dans ou sur le véhicule. Cela permettra également de se stationner gratuitement sur le parking horodateur jouxtant le parking à barrières de cette même zone.

Les plaisanciers ne souhaitant pas prendre d'abonnement au mois ont la possibilité de se stationner sur le parking à horodateur de la zone nautique, en s'acquittant du droit de paiement.

La période de stationnement payant est du 26 mai au 31 août avec une gratuité de 20H à 11H00.

Les propriétaires de catamarans louant un stationnement pour leur embarcation à côté du plan d'eau n'auront plus accès au parking réservé aux mouillages.

Les embarcations en copropriété ne pourront bénéficier que d'un seul droit de stationnement.

Concernant les abonnements :

Actuellement le parking à barrières de la zone nautique a 44 places de stationnement. Il aura une capacité de 31 places pour la saison 2022 afin d'agrandir le parking horodateur. » » »

Je n'ai pas connaissance d'autres modifications dans cette zone.

Je vais prochainement demander à Monsieur le Maire quelques modifications à l'intérieure du parc à catamarans qui doit recevoir des aménagements :

Nettoyage complet

Agrandissement de certaines places

Revoir la disposition des emplacements puisque l'an dernier le sens de circulation a été inversé

Bien amicalement
Jacques FLATIN

**ASSOCIATION MAUPAS PLAISANCIERS – MAIRIE – Rue de l'Hôtel de Ville
85360 LA TRANCHE SUR MER
N°0853003934**